

INVITATION



Maxime Camuzat,
maire de Saint Germain du Puy

Le conseil Municipal,

seraient heureux de votre présence pour la traditionnelle cérémonie des voeux aux germinois

le Jeudi 10 janvier 2014 à 19h
Espace Nelson Mandela (salle des fêtes)

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE



RECENSEMENT

Le recensement intervient à l'âge de 16 ans. Acte volontaire et obligatoire, il concerne tous les jeunes Français, filles et garçons.

Cette démarche s'effectue auprès des services municipaux du lieu de résidence. Les listes de recensement préparent et facilitent l'inscription des jeunes sur les listes électorales.

Jusqu'à 18 ans, l'attestation de recensement est indispensable pour s'inscrire à tout examen placé sous le contrôle de l'autorité publique (BEP, CAP, baccalauréat, conduite accompagnée...)

Entre 18 et 25 ans, c'est le certificat de participation à la journée défense et citoyenneté (JDC) qui est exigé pour s'inscrire à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique, y compris le permis de conduire.

Qui – Quand ? > Tous les jeunes citoyens, dans les trois mois suivant leur 16ème anniversaire (*),

Pourquoi ? > Pour être convoqué à la Journée défense et citoyenneté à partir de 17 ans, qui leur permettra de se présenter à tout examen public ou concours tels que le Bac, le permis de conduire, fonction publique, etc....

Comment ? > En se déplaçant en mairie

> Sur internet (www.mon.service-public.fr) lorsque la mairie est raccordée.

Pour en savoir plus > Sur Internet

(<http://www.defense.gouv.fr/jdc/parcours-citoyennete/recensement>)

> Sur la page facebook : « Parlons Défense »

(*). Après ce créneau, tout recensement est possible mais il engendrera un décalage dans la convocation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC)

COLLECTE ALIMENTAIRE 2013

Cette année, la récolte a permis de collecter 2164.00 kilos soit 196 kilos de plus qu'en 2012.

53 personnes ont participé à cette collecte : des bénéficiaires de l'épicerie sociale, des membres du CCAS, des élus du conseil municipal, des bénévoles de l'épicerie sociale ainsi que des bénévoles ponctuels.



LISTES ELECTORALES



Pour les personnes non encore inscrites, les inscriptions peuvent se faire jusqu'au 31 décembre inclus. **La mairie sera ouverte le mardi 31 décembre jusqu'à 17h30.** Se présenter muni d'une carte d'identité et d'une facture de moins de 3 mois. Les jeunes qui se sont fait recenser sont inscrits directement sur les listes via l'INSEE.

SERVICES MUNICIPAUX



Les services municipaux seront fermés au plus tard à 17h le mardi 31 décembre 2013. La mairie sera ouverte **jusqu'à 17h30** pour assurer les permanences d'inscription sur les listes électorales.

MOTION ADOPTÉE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Plus que des vœux , le Conseil municipal a adopté à l'unanimité lors de sa séance du 5 décembre une adresse au premier ministre

Dans sa conclusion, le Conseil municipal demande au ministre de revoir les mesures négatives prises ces derniers temps contre le budget des communes. Cette demande lui a été adressée « plus que des vœux » un souhait, rappelant qu'une nouvelle orientation doit être prise, celle des promesses faites ...

“ L'évolution négative des finances des collectivités locales se poursuit sur une pente dangereuse.

L'appel à la poursuite de la participation accrue des collectivités locales à l'effort de redressement des finances publiques est à la fois injuste et inefficace :

- **injuste** parce que les collectivités locales n'ont aucune responsabilité dans le creusement de la dette et la détérioration de l'état des finances publiques ;

- **inefficace** parce que les collectivités, en assurant plus de 70% de l'investissement public sont des acteurs clés de la croissance économique et de l'emploi. Elles constituent aussi, à bien des égards, le dernier rempart contre la crise sociale car elles assurent une part déterminante de la solidarité nationale à travers les services publics qu'elles mettent en place.

Le précédent gouvernement a décidé la suppression de la taxe professionnelle, ce qui a représenté un manque à gagner de 8 milliards d'euros pour les collectivités. Il a aussi décidé le gel des dotations de l'État ce qui a énormément pénalisé le budget des communes.

L'actuel gouvernement prévoit pour 2014 une hausse de la TVA de 7 à 10% sur le traitement des déchets, la gestion de l'eau ou les transports, avec les conséquences qui en découlent sur la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, le prix de l'eau ou du ticket de bus pour les usagers. Dans le même temps, il décide une baisse des dotations aux collectivités de 1,5 milliards d'euros pour 2014 reconduite et renouvelée en 2015. Cela s'ajoute aux surcoûts déjà induits en 2014, comme celui lié à la mise en oeuvre de la réforme des rythmes scolaires.

C'est une autre orientation qu'il faut prendre, favorisant la justice fiscale et une juste répartition de l'impôt. Nous proposons notamment :

-l'**annulation de la hausse de TVA** prévue au 1er janvier 2014 ;

-le **rétablissement d'un impôt économique territorial** assis sur le capital des entreprises et taxant les actifs financiers, c'est à dire en mettant plus à contribution la sphère financière et spéculative de l'économie d'aujourd'hui. Sphère notamment sous-fiscalisée, selon la phrase célèbre prononcée il y a près de 20 ans déjà à la tribune du Congrès de l'Association des Maire de France par son Président d'alors, Monsieur Jean-Paul DELEVOYE ;

-le renforcement de la lutte contre l'évasion et la fraude fiscale ;

-la modification de l'assiette de la taxe d'habitation pour la rendre plus juste.

Le Conseil Municipal de Saint Germain du Puy demande au Premier Ministre de revenir sur les mesures négatives prises à l'encontre des collectivités notamment la hausse de la TVA et la diminution des dotations. Il lui demande aussi de mettre en oeuvre les mesures de justice fiscale nécessaires à la fois au consentement à l'impôt de nos concitoyens et à la relance économique dont notre pays a besoin et dont les collectivités locales doivent être partie prenante. ”